## [Texte]

two parties—the Conservatives and the NDP—to refer this bill to committee today, and limiting themselves to one speaker?

Mr. Chrétien: I will do a little bit more. I would be willing to transfer the bill without any speech in the House so that the members of the committee can debate it right here in the committee, and I will appear in the committee and make my presentation here.

Mr. Robinson (Burnaby): Mr. Chairman, on the same point of order, I am quite prepared, on behalf of the New Democratic Party, to see the bill referred to this committee today, with one further speaker.

Mr. Chrétien: Oh, you need one more speaker. If you have one I have to explain my bill too.

I have made a more generous offer. Let us refer it right away and you make your speech here.

Mr. Robinson (Burnaby): Perhaps we can hear from the representative of the Conservative Party, Mr. Chairman.

Mr. Hnatyshyn: I always make it a point of never following creepy crawlers, and responding to one, so I am not going to speak now. I will let the House Leaders deal with the matter.

Mr. Chrétien: You do not have any ideas?

Mr. Hnatyshyn: I have lots of ideas. I have lots of ideas for changes in that legislation.

Mr. Chrétien: So let us come here and we will do it.

Mr. Hnatyshyn: We want to get this bill before the committee.

The Chairman: Okay, thank you. Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: The other question, Mr. Minister, has to do with the recent telegram from the nine premiers who stated their wish that the accord, in its present form, be the accord that is passed by Parliament. Does that completely preclude any chance of an agreement with the Province of Quebec prior to the passage of the bill in the House of Commons?

Mr. Chrétien: The problem is, Mr. Lévesque has indicated very clearly that he does not want to be part of the agreement. He has introduced a resolution in his own house where he says that some of the things he has agreed on in Ottawa are no longer there.

For example, he does not want to have equality of women in the Canadian charter of rights and freedoms. He does not want to see the legal rights in the Canadian charter of rights and freedoms, something he had said was acceptable when he was in Ottawa. Some of this has not been noticed. When you read his resolution carefully, you know, he accepted democratic rights and fundamental rights, but he no longer accepts the legal rights and the non-discrimination rights.

## [Traduction]

deux autres partis, des conservateurs et des néo-démocrates, pour qu'en se limitant à un orateur, le projet de loi puisse être renvoyé dès aujourd'hui au Comité.

M. Chrétien: Je ferai même un peu plus: Je serais disposé à ce que le projet de loi soit renvoyé au Comité sans qu'il n'y ait aucun discours à la Chambre de sorte que les membres du Comité puissent en débattre tout de suite. Je serais disposé à comparaître devant le Comité et à faire mon discours ici.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le président, sur la même question, je suis tout à fait disposé, au nom du Parti néo-démocrate, à ce que le projet de loi soit renvoyé dès aujourd'hui au Comité, en limitant notre intervention à la Chambre à un orateur.

M. Chrétien: Oh, vous voulez un orateur de plus. Si vous en avez un, il va me falloir également expliquer mon projet de loi.

Mon offre est plus généreuse. Renvoyons-le directement et vous ferez votre discours ici.

M. Robinson (Burnaby): Peut-être pourrions-nous entendre ce que le représentant du Parti conservateur peut nous dire, monsieur le président?

M. Hnatyshyn: Je ne veux pas spéculer pour le moment et je laisserai la question au leader en Chambre.

M. Chrétien: Vous ne savez pas quelle sera la position de votre parti?

M. Hnatyshyn: J'ai beaucoup d'idées. J'ai beaucoup d'idées de modifications à apporter au projet de loi.

M. Chrétien: Alors, mettons-nous donc au travail ici.

M. Hnatyshyn: Nous voulons également que le projet de loi soit renvoyé au Comité.

Le président: Bien, merci. Monsieur MacLellan.

M. MacLellan: L'autre question, monsieur le ministre touche le récent télégramme que vous ont envoyé les neuf premiers ministres déclarant qu'ils souhaitaient que l'accord qu'ils ont signé soit celui qui soit adopté par le Parlement. Cela exclut-il toute chance d'accord avec le Québec avant l'adoption de la résolution à la Chambre des communes?

M. Chrétien: Le problème est que M. Lévesque a indiqué très clairement qu'il ne veut pas être partie à l'accord. Il a déposé à l'Assemblée du Québec une résolution dans laquelle il déclare que certaines des choses qu'il avait acceptées à Ottawa ne sont plus acceptables.

Par exemple, il ne veut pas l'égalité des femmes dans la Charte des droits et libertés. Il ne veut pas que les droits juridiques soient inclus dans la Charte des droits et libertés alors qu'il avait accepté qu'ils le soient lorsqu'il était à Ottawa. On n'a pas encore remarqué tout ce qu'il disait. Si l'on examine soigneusement sa résolution, on s'aperçoit qu'il avait accepté les droits démocratiques et les droits fondamentaux mais qu'il n'accepte plus les droits légaux et les droit à la non-discrimination.